

Syrie : l'indignité de l'Europe et des États membres. Que fait la France ?

Il est crucial que l'Europe exerce sa responsabilité de protéger auprès des populations réfugiées de la guerre civile syrienne. La solidarité européenne fait en effet cruellement défaut face à l'afflux de réfugiés dans les pays voisins de la Syrie depuis le début de la guerre en 2011.

Comme c'est le cas pour chaque conflit, les populations en fuite – environ 1,8 million de personnes à ce jour d'après le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) – trouvent refuge dans les pays limitrophes : près de 162 000 se sont exilées en Irak, 430 000 en Turquie, 500 000 en Jordanie, plus de 600 000 au Liban. Entre janvier et juillet 2013, ce sont plus de 1,2 million de personnes qui ont été déplacées dans la région, représentant ainsi la pire crise humanitaire depuis le génocide rwandais en 1994. À titre de comparaison, 24 000 demandes d'asile seulement ont été déposées par des Syriens dans l'Union européenne en 2012.

Face à la crise, l'Allemagne s'est engagée à accueillir 5 000 réfugiés sur son sol à titre humanitaire. Mais que fait le reste de l'Europe ? Entre visas de transit aéroportuaires et refoulement des Syriens souhaitant demander l'asile en Grèce, les pays européens, y compris la France, ne se distinguent en aucun cas par leur prise d'initiative. Or, l'Europe dispose, en la directive protection temporaire adoptée en 2001 suite à la crise du Kosovo, d'un outil pour assurer, pendant la durée du conflit, la protection des réfugiés syriens se présentant en Europe. Si le HCR incite les États européens à appliquer cette directive, ceux-ci rétorquent que l'afflux de Syriens dans l'Union européenne n'est pas massif. Mais est-ce étonnant quand on voit les mesures prises par de nombreux États pour empêcher l'arrivée de demandeurs d'asile syriens ?

Sommes-nous donc incapables d'entrouvrir nos frontières et de prendre notre part de responsabilité par solidarité avec les réfugiés syriens et les pays qui les accueillent ? Qu'est-ce qui empêche l'Union européenne d'assouplir les conditions d'attribution de visas ou de délivrer des visas humanitaires via les ambassades des pays voisins ? La crise économique ? Il ne s'agit pas de la nier, mais nous sommes ici face à un impératif moral qui va au-delà de considérations purement économiques. Des enjeux de sécurité, tels que ceux invoqués par la France pour justifier l'instauration d'un visa de transit aéroportuaire en janvier 2013 ? Ces questions se posaient déjà lors de la crise du Kosovo, or la France n'avait pas failli à l'époque. Alors cessons de chercher des excuses, l'heure est à l'action !

Pierre HENRY

**Directeur général de
France terre d'asile**